

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 12 juillet 2021 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, TOUT EN ASSURANT UNE SAINE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

3

4

132-07-21 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

133-07-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021.

RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS

Aucune question n'est laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)
Début : ____ h ___ h ___

Aucune personne ne s'est prévalue de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

134-07-21 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 30 juin 2021 au montant 34 579.02 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de juin au montant de 50 906.32 \$.

** Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 30 juin 2021 et des cartes de crédit. **

135-07-21 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION D.C. INC.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association D.C. Inc., pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences demandées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent la subvention 2021 au montant de 1 001.95 \$ à l'Association D.C. Inc., puisque à la suite de l'analyse du dossier, les conditions sont respectées.

136-07-21 <u>LIBÉRATION DU PAIEMENT FINAL À LA COMPAGNIE CÔTÉ & FILS INC POUR L'ACHAT D'EXERCISEURS</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait donné un contrat à la compagnie Côté & Fils inc. pour l'achat et l'installation d'exerciseurs dans le parc Godefroy-Lavallée en référence avec la résolution 83-04-21;

CONSIDÉRANT QUE l'installation était prévue trop loin dans la saison, la Municipalité a pris la décision d'effectuer elle-même, l'installation des modules d'exercice par ses employés des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la livraison des modules a été effectuée dans la semaine du 4 juillet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SYLVIE DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le paiement final à la compagnie Côté & Fils Inc, au montant de 31 500 \$ plus les taxes applicables et que les fonds soient pris tel que décrit dans la résolution 83-04-21.

137-07-21 <u>DON JUILLET 2021</u>

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent un versement de 125 \$ à l'organisme Mira;

QU'un versement au montant de 100 \$ soit fait dans le cadre de la randonnée Vélo Santé de la Fondation Santé Portneuf.

120 07 24 PENGUIVELLENGENE DU NAME DE AVECUE OU ÉCUE

138-07-21 RENOUVELLEMENT DU MANDAT AVEC YMCA QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme « YMCA » par le programme des travaux compensatoires;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne est accréditée au Programme des travaux compensatoires de Québec et qu'elle désire renouveler le mandat avec l'organisme;

CONSIDÉRANT Qu'à l'occasion certain (es)s citoyens (nes) de Sainte-Christine-d'Auvergne peuvent être appelé (es) à participer à ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne renouvelle le mandat avec l'organisme « YMCA » pour une durée de trois ans afin de demeurer une municipalité d'accueil pour que ses citoyens (nes), ou ceux et celles des municipalités avoisinantes, puissent avoir accès au Programme des travaux compensatoires de Québec.

URBANISME

139-07-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 254-21 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE ZONAGE NUMÉROS 184-14 ET 186-14 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MINIMAISONS, D'AGRANDIR LA ZONE RA/RU-6 ET DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RA/RU-7

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 10 mai 2021 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 20 mai au 3 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 14 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à l'égard de dispositions faisant l'objet du second projet de règlement a été publié et affiché aux endroits ordinaires le 23 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune demande valide de participation à une procédure référendaire provenant des personnes intéressées des zones visées ainsi que des zones contiguës;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le Règlement numéro 254-21 modifiant les règlements de construction et de zonage numéros 184-14 et 186-14 afin d'ajouter des dispositions particulières relatives aux minimaisons, d'agrandir la zone Ra/ru-6 et de créer une nouvelle zone Ra/ru-7.

VOIRIE

140-07-21 ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs demandes refusées de la part du Ministère du Transport concernant la diminution de la vitesse chaque bout de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la sureté du Québec fait de temps à autres de la sensibilisation afin que les usagés de la route diminue leur vitesse sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ses démarches la Municipalité reçoit toujours des plaintes concernant la vitesse sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'afin de démontrer l'importance de diminuer la vitesse aux entrées du village, la Municipalité doit amasser diverses données;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens est le mandat premier des membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'un radar pédagogique modèle KAM-12.5-S à la compagnie Traffic Innovation Inc. au montant de 3 999. 00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient pris à même l'excédent affecté – Sécurité entretien.

LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

141-07-21 <u>AUTORISATION EXCEPTIONNELLE POUR LA FIN DE SEMAINE DU 20 AOÛT 2021</u> POUR L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le 21 août 2021, le comité des fêtes du 125^e de Sainte-Christine-d'Auvergne tiendra sa fête d'Auvergne;

CONSIDÉRANT QUE cette fête à pour but premier de rassembler les familles souches de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement a été préparé pour gâter tous ses citoyens en leurs offrants une panoplie d'activités gratuites;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement de zonage numéro 186-14, il est interdit d'utiliser une roulotte ou un véhicule récréatif à des fins d'habitation temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut toutefois autoriser occasionnellement, suite à l'émission d'un permis, pendant un court séjour la présence de roulottes ou de véhicules récréatifs utilisés à des fins temporaires d'habitation lors d'un évènement spécial, tel qu'une fête familiale, un mariage ou autre rassemblement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SYLVIE DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'EXEPTIONNELLEMENT les membres du conseil autorisent la présence de roulottes ou de véhicules récréatifs, sans avoir à effectuer des demandes de permis à l'urbanisme, sur tout son territoire lors de la Fête d'Auvergne du comité des fêtes du 125^e, soit la fin de semaine du 20 au 22 août 2021 afin que tous puissent assister à la Fête d'Auvergne 2021.

142-07-21 ACQUISITION DE L'ÉGLISE – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir l'église ;

CONSIDÉRANT QUE le carnet de santé effectué dernièrement, (référence résolution 182-11-20) confirme qu'il y aura des travaux des entretiens futurs d'une envergure d'environ 200,000.00\$ sur une période approximative de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront prévus selon les urgences et conditionnels aux subventions demandées et reçues ;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'achat de l'église sera de (1.00\$) en considération de l'hébergement des offices religieux dans la section de la sacristie sur un bail de 5 ans renouvelable, laquelle pourra contenir un maximum de 60 personnes ;

CONSIDÉRANT QUE pour désacraliser l'autre partie du bâtiment, le cœur (l'autel) pourra être retiré ou déplacé dans la sacristie advenant que les membres de la Fabrique désire le garder,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité réitère son intérêt pour l'acquisition de l'Église et demande à la Fabrique du Nord de continuer les démarches dans ce sens.

143-07-21 REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2018

CONDIRANT QUE la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a obtenu une subvention au montant de 15 021\$ pour le projet de « Rampe d'accès pour la piscine municipale », dossier # 015883143;

CONDIRANT QUE la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne n'a pas été en mesure de mettre le projet à terme à la suite d'un dépassement inattendu des coûts prévus ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'EFFECTUER le remboursement de la subvention au montant de 15 021 \$ à l'ordre du Receveur général du Canada pour le dossier # 015883143 afin de fermer le dossier.

144-07-21

AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne autorise la présentation du projet "Amélioration des infrastructures du parc Godefroy-Lavallée" au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne désigne madame Isabelle Genois, responsable des loisirs et du développement comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

AUTRES AFFAIRES

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2021

Aucun ajout n'a été fait.

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

Temps alloué : 30 minutes)
Début : __ h __ Fin : __ h __

Aucune personne s'est prévalue de leur droit à ce moment :

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

CORRESPONDANCE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Si vous désirez obtenir une correspondance ci-dessous, veuillez SVP faire parvenir un courriel à Mme July Bédard, en mentionnant le numéro de ladite correspondance, à l'adresse suivante : direction@sca.quebec

Date	#	ORGINE	SUJET
21-06-2021	14	Gouvernement Québec - MTQ	Programme d'infrastructure local - volet entretien
23-06-2021	15	Equijustice	Rapport annuel
23-06-2021	16	Ministre André	Relance des activités

		Laforest	
20-05-2021	17	Chambre des commerces	Remerciement
16-06-2021	18	Gouvernement Québec - MTQ	Programme d'infrastructure local - volet circonscription
11-06-2021	19	Gouvernement Québec - MTQ	Programme d'aide pour les logements

POINTS D'INFORMATIONS

- Comité de la voirie et des travaux publics
 M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Comité sécurité Incendie et sécurité civile
 M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Comité des ressources humaines
 M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Comité d'embellissement
 M^{me} Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Comité des loisirs et développement
 M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Comité des ainés et famille
 M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- CIEC Saint-Basile/Sainte-Christine d'Auvergne
 M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
 M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Autres points d'informations

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au :

www.sca.quebec

145-07-21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 05 par Mme Linda Morin.

Raymond Francoeur

Maire

Directrice générale, secrétairetrésorière